POLITIQUE 1.3 : POLITIQUE DE NON-DISCRIMINATION LIÉE AU HANDICAP

Accessibilité, aménagements raisonnables et non-discrimination des personnes en situation de handicap

Référence	Version	Date d'application	Dernière revue	Prochaine revue	Approuvé par
IPMF-POL-1.3	01	27 octobre 2026	27 octobre 2026	Octobre 2027	Directeur de l'IPMF

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA POLITIQUE

La présente politique précise comment l'IPMF prévient la discrimination fondée sur le handicap et met en place des aménagements raisonnables pour les apprenants, candidats, personnels et candidats à l'emploi, tout en assurant la sécurité de chacun. Elle s'applique à tous les apprenants, candidats et employeurs commanditaires de l'IPMF, à l'ensemble du personnel, des formateurs, des examinateurs et des sous-traitants de l'IPMF, et à toutes les activités de l'IPMF : formations (y compris les formations accréditées CPD et le programme CAPCES d'ipmf.academy), examens et certification des personnes, service IPMF Talents et registre public des certificats, dans tous les locaux de l'IPMF (Antananarivo, Toamasina et Toliara) et sur les sites des clients.

2. DÉCLARATION DE L'IPMF SUR LE HANDICAP

Aucune personne n'est traitée moins favorablement en raison d'un handicap. Un handicap n'est jamais en soi un motif de refus d'admission, d'emploi ou de certification. L'IPMF adapte ses formations, ses évaluations et ses postes de travail dans la limite de la sécurité et de la validité des évaluations.

3. NOS OBJECTIFS

Objectif	Indicateur	Cible
Répondre vite à chaque demande d'aménagement	Délai entre la demande et le plan d'aménagement convenu	10 jours ouvrables au plus
Rendre nos locaux accessibles	Contrôle annuel d'accessibilité des salles, sanitaires et cantine	Un contrôle par an, actions suivies
Sensibiliser le personnel	Personnel et formateurs informés de la présente politique	100 % à l'accueil et chaque année
Suivre l'équité	Demandes, aménagements et résultats examinés	À chaque revue de direction annuelle

4. COMMENT NOUS TENONS CES OBJECTIFS

- Informations sur les formations dans des formats clairs et, sur demande, dans d'autres formats.
- Besoins signalés en toute confidentialité sur la fiche d'inscription ou à tout moment au Gestionnaire de centre ; plan d'aménagement individuel convenu avec le formateur référent et revu à chaque conseil de classe.
- Exemples d'aménagements : temps supplémentaire ou interrogation orale aux épreuves, documents agrandis, salles de rez-de-chaussée, pauses supplémentaires, interprète ou accompagnateur.

- Aptitude aux tâches critiques pour la sécurité examinée au cas par cas sur la base du certificat médical et, si utile, d'un essai pratique ; aucune exclusion de principe ; autres engins ou parcours proposés lorsqu'une condition empêche une conduite sûre.
- Recrutement et conditions de travail du personnel adaptés de la même manière.

5. DROIT APPLICABLE

- Loi n° 97-044 du 2 février 1998 sur les personnes handicapées à Madagascar et ses textes d'application.
- Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par Madagascar.
- Dispositions du Code du travail malgache relatives à la non-discrimination dans l'emploi.
- ISO 21001:2018, exigences relatives aux apprenants ayant des besoins particuliers ; Politiques 1.4, 1.5 et 1.6.

6. COMMUNICATION ET SIGNATURE DU PERSONNEL

- publiée sur www.ipmf.academy et disponible sur papier à l'accueil de chaque centre, sur demande ;
- expliquée aux apprenants lors de l'accueil et au personnel lors de sa prise de fonction ;
- affichée sur les panneaux des centres ;
- toute mise à jour est communiquée par courriel au personnel et aux apprenants en cours de formation.
- chaque membre du personnel signe la déclaration de réception des politiques de l'IPMF (formulaire IPMF-DEC-POL-01) ;
- les plaintes pour discrimination sont traitées selon la Politique 1.1.

Fait à Antananarivo, le 27 octobre 2026

Le Directeur,

INSTITUT PROFESSIONNEL MÉMO FORMATION
Enseigne commerciale du Cabinet Mémo Conseil
NIF : 4002956322 | STAT : 56210 33 2018 0 00053 | RCS : 2018 B 00001
www.ipmf.academy
contact@ipmf.academy
+261 38 08 555 20

RAMAROLAHY Safidy, PhD
Directeur de l'IPMF